



« Révélez le meilleur de vous-même ! »



BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION « COMMENT RÉUSSIR VOTRE CRÉATION D'ENTREPRISE ? »

Nom : Prénom :
 Date de naissance : / / Téléphone portable :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Adresse e-mail :@.....
 Connu DOMICIL'GYM® par :
 Diplômes / Certifications : Licence APA
 Emploi actuel : Depuis :
 Lieu d'implantation souhaité :

CHOISISSEZ VOTRE DATE DE FORMATION 2021 :

Veillez cocher la date correspondant à votre choix

Janvier	Février	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre
<input type="checkbox"/> 9 et 10 VISIO (depuis Toulouse)	<input type="checkbox"/> 6 et 7 VISIO (depuis Toulouse)	<input type="checkbox"/> 10 et 11 VISIO (depuis Toulouse)	<input type="checkbox"/> 29 et 30 VISIO (depuis Toulouse)	<input type="checkbox"/> 19 et 20 PARIS	<input type="checkbox"/> 10 et 11 TOULOUSE	<input type="checkbox"/> 18 et 19 VISIO	<input type="checkbox"/> 16 et 17 PARIS

MODES DE PAIEMENT* :

Veillez cocher le mode de paiement de votre choix

EN UNE FOIS (escompte de 10%) : envoyez votre bulletin d'inscription complété et signé par mail à franchise@domicilgym.fr et effectuez un virement total de **290€** sur :

RIB DOMICIL'GYM – IBAN : FR76 3000 4026 3800 0100 9102 021– BIC : BNPAFRPPXXX

EN UNE FOIS (escompte de 10%) : envoyez votre bulletin d'inscription complété et signé par mail à franchise@domicilgym.fr et effectuez un paiement en ligne de **290€** sur :

<https://www.dgboutique.fr/boutique/reussir-la-creation-et-le-developpement-de-votre-entreprise-de-coaching-sportif/>

EN TROIS FOIS (en 3 fois sans escompte) : envoyez votre bulletin d'inscription complété et signé assorti de 3 chèques d'un total de **322€** (122€/100€/100€) par la poste à l'adresse ci-dessous :

DOMICIL'GYM : 58 chemin du Chapitre – 31100 TOULOUSE

Fait à Le Signature :

* Pour toute demande d'annulation motivée parvenue en LRAR plus d'un mois avant la date de formation, l'intégralité de la somme sera restituée. Dans le cas où cette demande d'annulation survient moins d'un mois avant la date de formation, les sommes ne seront pas restituées.

Conditions générales de vente

■ Désignation

Domicil'Gym est un organisme de formation spécialisé dans les métiers du sport et de la santé. Son siège social est fixé au 58, chemin du chapitre -31100 TOULOUSE. Domicil'Gym conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises, intra-entreprises ou externe, à Paris et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de **Domicil'Gym**.
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **formations interentreprises** : les formations inscrites au catalogue de **Domicil'Gym** et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- **formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par **Domicil'Gym** pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCA** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Domicil'Gym pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Les formations sont exonérées de TVA selon l'article 261-4-4 du CGI.

Le règlement peut se faire en trois fois par chèque, un acompte est demandé pour valider l'inscription. Le solde de la formation est encaissé à l'issue de la formation.

Un escompte de 10% est accordé au **Client** si celui-ci effectue le règlement par virement, au comptant. Sans règlement, l'inscription n'est pas prise en compte.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. **Domicil'Gym** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **Domicil'Gym**.

En cas de règlement par l'**OPCA** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation

■ Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le **Client** à **Domicil'Gym** au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, **Domicil'Gym** offre au **Client** la possibilité :

- de repousser l'inscription du **Stagiaire** à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de **Domicil'Gym**, et après accord éventuel de l'**OPCA**,
- de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'**OPCA**. Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par **Domicil'Gym**. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de **Domicil'Gym** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCA**.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à **Domicil'Gym**.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, **Domicil'Gym** se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date de formation, aucun frais d'annulation : l'intégralité de la somme sera restituée au **Client**.
- -si l'annulation intervient moins 30 jours, les frais d'annulation sont égaux à 100% du prix H.T. de la formation.

■ Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à huit heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 09h00 à 13h00 et de 14h30 à 18h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux accueillent les Stagiaires de 08h30 à 19h00.

Pour les formations qui se déroulent en région, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Sans le règlement, l'inscription n'est pas prise en compte. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Domicil'Gym peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Domicil'Gym se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

■ Devis et attestation

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCA**, un devis est adressé par **Domicil'Gym** au **Stagiaire**. Une convention de formation est établie entre **Domicil'Gym** et le **Stagiaire**. A l'issue de la formation, **Domicil'Gym** remet une feuille d'émargement au **Stagiaire**. La facture et une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** est fournie.

■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, **Domicil'Gym** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

Domicil'Gym ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **Domicil'Gym**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **Domicil'Gym**.

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **Domicil'Gym** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de **Domicil'Gym**.

■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Confidentialité et communication

Domicil'Gym, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **Domicil'Gym** au **Client**.

Domicil'Gym s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCA**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par **Domicil'Gym** comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise **Domicil'Gym** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de **Domicil'Gym**.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : **Domicil'Gym** 58, chemin du chapitre -31100 TOULOUSE, ou par voie électronique à : franchise@domicilgym.fr

En particulier, **Domicil'Gym** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et **Domicil'Gym** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Toulouse seront seuls compétents pour régler le litige.